

Appel de cotisation 2024 bulletin d'adhésion des particuliers

Adhésion nominative

Nom, prénom :
.....
adresse :
.....
Téléphone :
Mail :

cotisation annuelle d'ue : **18 €**

Chèque

Virement

SIRET : 32003170100032
virement à effectuer sur le compte du CAUE de Meurthe-et-Moselle
IBAN : FR12 2004 1010 1000 5706 5E03 101 - BIC : PSSTFRPPNCY

Le CAUE et VOUS

Je souhaite recevoir la newsletter du CAUE -4 à 5 par an- (actualités, visites de réalisations, formations, ateliers, webinaires, expositions, publications...).

OUI NON



Des conseils indépendants et gratuits pour mieux concevoir votre projet de réhabilitation, de construction, d'extension ou d'aménagement.

Vous êtes un particulier : habitant ou professionnel. Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ou souhaitez le devenir. Vous êtes copropriétaires ou intéressés par l'habitat participatif. Vous avez un projet concernant un bâtiment ou ses abords, la réhabilitation collective à l'échelle d'une rue, d'un quartier ? Votre CAUE vous apporte des conseils gratuits, en amont de votre projet, en tenant compte de vos besoins, de votre budget, de vos souhaits et de vos usages.

Contactez votre CAUE et prenez rendez-vous avec un conseiller en architecture ou paysage.

Quand avoir recours à nos services ?

Le plus en amont possible de vos projets, de préférence avant la demande d'autorisation de construire, afin de vous assister au mieux dans votre réflexion.

Pourquoi faire appel à nous ?

Nos conseils se placent hors de tout acte marchand, ils sont délivrés en toute indépendance, notre action est financée par la taxe d'aménagement.

Sur quel type de projet puis-je me faire aider ?

Habitat ou locaux d'activité (réhabilitation, rénovation énergétique, construction, auto-construction, extension, surélévation, bâtiment agricole, création d'un gîte rural...), patrimoine privé (chapelle, mur de pierres sèches, techniques anciennes de rénovation du bâti...), végétalisation (aménagement d'un usoir, jardin sur rue, confort d'été...), etc.

à qui s'adresse nos services ?

Tout propriétaire immobilier privé (personne physique ou morale) : habitant, artisan, agriculteur, professionnel indépendant, association, société privée, copropriétaire, etc.

Votre CAUE organise aussi des manifestations, des conférences, des visites et publie des documents et fiches pratiques dont certains peuvent vous intéresser..., n'hésitez pas à consulter notre rubrique agenda et publications sur caue54.fr

Adhérer au CAUE, c'est :

- **Nous soutenir** dans notre mission de promotion de la qualité architecturale, paysagère et environnementale,
- **Participer à la vie de l'association** en devenant membre de l'assemblée générale,
- **Être conseillé** en amont de vos projets en architecture, énergie et qualité de la construction,
- **Être informé de toutes les manifestations organisées par le CAUE** (visites, voyages d'étude, conférences, formations...),



!! NOUVEAU !!

Découvrez l'application numérique ARCHISTOIRE, développée par le réseau national des CAUE.

Archistoire propose une expérience interactive et immersive à la découverte du patrimoine français pour révéler les histoires de nos paysages naturels et bâtis.

Utilisez votre smartphone à 360° et ouvrez les yeux ! Chaque élément augmenté à l'écran permet d'accéder à des anecdotes passionnantes. Rendez-vous sur place pour une expérience optimale ou depuis votre canapé, c'est comme vous voulez !

Téléchargez la 1ère «story» du CAUE de Meurthe-et-Moselle «Sur la ligne de front» et laissez-vous guider !



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

48 Esplanade Jacques Baudot - rue du Sergent Blandan

CO 90019 - 54035 NANCY CEDEX

03 83 94 51 78 - caue@caue54.departement54.fr

caue54.fr / retrouvez-nous sur les réseaux sociaux